

Taxe d'accise

S'il n'est pas permis à un député de l'opposition de soulever cette question, le ministre des Finances (M. MacEachen) serait certainement en mesure de présenter un amendement rédigé de façon à refléter l'objet de la motion n° 10 que propose notre parti. La motion vise, bien sûr, à rémunérer le travail de perception dont se chargent les petits exploitants au nom du gouvernement fédéral et à reconnaître celui qu'ils font pour les gouvernements provinciaux, sauf celui de l'Alberta qui ne perçoit pas de taxe de vente provinciale.

C'est pourquoi je demande au ministre d'examiner le principe dont s'inspire cette motion et de le sanctionner pour démontrer aux petites entreprises du Canada que le gouvernement apprécie effectivement les très précieux services qu'elles lui rendent.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le ministre a passé une bonne partie de son temps de parole à suggérer une façon de reformuler sa motion pour qu'elle soit recevable. Quoi qu'il en soit, la présidence lui en sait gré. A la prochaine séance où le bill C-57 sera débattu, la présidence sera prête à rendre une décision à ce propos.

[Français]

M. Bussières: J'invoque le Règlement au sujet d'un rappel au Règlement du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). J'aimerais lui rappeler qu'il renvoie la balle dans le camp du gouvernement, et que son collègue de Broadview-Greenwood (M. Rae) a apporté de nombreux arguments contre les distorsions qui existent dans le système de taxation. J'aimerais également lui indiquer qu'il veut tout simplement établir une nouvelle disparité, une nouvelle inéquité, une nouvelle distorsion, car pourquoi donnerait-on un allègement ou récompenserait-on quelqu'un qui doit payer une taxe? Pourquoi ne récompenserait-on pas l'individu qui lui aussi doit remplir sa déclaration d'impôt? Alors je pense que ce qu'il veut introduire dans le système de taxation est tout à fait vicieux, c'est-à-dire en même temps qu'il va voter pour mettre une obligation à payer une taxe, il va dire: Bien d'un autre côté, je vais vous récompenser d'être un bon citoyen canadien et de payer vos impôts. Je pense qu'il y a un illogisme fondamental dans sa proposition. Deuxièmement, c'est qu'il ajouterait de l'inéquité

et de la perversité dans le système de taxation. Alors je pense qu'il n'y a pas suffisamment réfléchi à la portée de son amendement, parce que plutôt que de vouloir aider un groupe d'individus ou un groupe d'entreprises, il apporterait un vice dans notre système de taxation d'une part, et d'autre part il irait contre les grandes préoccupations de son collègue de Broadview-Greenwood qui est de voir un système de taxation sans distorsion, sans inéquité et de plus en plus harmonieux.

Alors moi je préfère souscrire aux vœux de son collègue de Broadview-Greenwood et à l'opinion du ministre des Finances (M. MacEachen) et des députés de ce côté-ci de la Chambre et de ne pas souscrire à une telle proposition afin de maintenir une plus grande harmonie dans notre système de taxation.

[Traduction]

M. Collette: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), il m'a semblé admettre que la motion était irrecevable, car il a exhorté le gouvernement à la présenter. Par conséquent, même si M^{me} le Président a exposé la question de façon assez claire, et avec tout le respect que je lui dois, la présidence devrait déclarer la motion nettement irrecevable du point de vue de la procédure.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Non, je n'en ferai rien. Les arguments que le député a fait valoir équivalaient, à toutes fins utiles, à reconnaître que la motion était peut-être irrecevable, et il a demandé au gouvernement de se charger de la présenter. Une fois qu'un député a obtenu pour quelque motif le droit d'en appeler au Règlement, je persiste à croire qu'il est du devoir de la présidence de protéger ses droits.

J'ai bien l'impression que je vais sans doute juger la motion irrecevable, mais je vais protéger le droit de ce député jusqu'à ce que moi-même ou d'autres soyons absolument convaincus que la motion est bel et bien irrecevable.

Les députés semblaient d'accord tout à l'heure pour que je dise qu'il est 6 heures. Puis-je dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à demain, à 2 heures de l'après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)